

Procès verbal du Conseil Communautaire du 6 mai 2014

Date de convocation: 30/04/2014

Nombre de délégués en exercice : 58 Présents : 54 Votants : 54	L'an deux mille quatorze, le six mai à 20H30, Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Commenailles sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.
--	--

DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

ARLAY : Christian BRUCHON, Jean-Luc URIET, Jean-Louis VAUCHEZ

BLETTERANS : François PERRODIN, Christine PETITJEAN, Stéphane LAMBERGER, Sylvie LEBRUN, Dominique MEAN

BOIS DE GAND : Emmanuel MURADORE

CHAMPROUGIER : Hervé GIMARET

CHAPELLE VOLAND : Jacques ROBELEY, Sylvie BONNIN

CHAUMERGY : Gilles TSCHANZ, Hervé CHÂTEAU

CHENE SEC : Pierre CHANOIS

CHEMENOT :

COMENAILLES : Jean Louis MAITRE, Bruno GUICHARD, Nicole BURON,

COSGES : Jean-Noël REBOUILLAT

DESNES : Bernard PEYRAUD, Renaud ROZAIN

FONTAINEBRUX : Michel CHALUMEAU

FOULENAY : Michel CANNAZZARO

FRANCHEVILLE : Patrice BONNOT

FROIDEVILLE : Alain PERNOT

LA CHASSAGNE : Jean-Louis TROSSAT

LA CHARME :

LA CHAUX EN BRESSE : Daniel BERNARD

LARNAUD : Philippe ANTOINE, Jean-Claude FAUVEY

LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD

LES REPOTS :

LOMBARD : Sylvie FAUDOT

LE VILLEY : Michelle CHATELAIN

MANTRY : René JEUNE

NANCE : Bernard LONJARRET, Eric MONNIER

QUINTIGNY : Yves MOINE

RECANOZ : Daniel JACQUOT

RELANS : Robert BAILLY, Nathalie GAGNEUX

RUFFEY S/ SEILLE : Daniel URBAIN, Evelyne PETIT, Emmanuel BILLET

RYE : Françoise ARNAUD suppléante de M. Jean-Claude BOISSARD

SELLIERES : Philippe GHICHARD, Bernard JOLY, Jocelyne KOENIG,

SERGENAUX : Jean BACHELEY

SERGENON : Pascal CERESA suppléant de Mme Mathilde CYROT-LAUBIN

TOULOUSE LE CHATEAU : Marie-Paule PONTTHIEUX

VERS SOUS SELLIERES : Jean-Louis BRULEBOIS

VILLEVIEUX : Jean-Paul GAUTHIER, Jean-Louis MAGNIN, Jean-Charles CLERGET

VINCENT : Arlette SAUGET

ABSENTS NON REPRESENTES : Serge GREVY, Luc LE, Jean-Paul GERDY, Didier JOUVENCEAU

Secrétaire de séance : Philippe ANTOINE

Le Président accueille les participants à la salle des fêtes de Commenailles et les remercie de leur présence et de leur extrême ponctualité.

1. Approbation du procès verbal de la séance précédente

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès verbal de la séance précédente.

Vote : unanimité.

2. Création des commissions

Sur proposition du Bureau, le fonctionnement des Commissions a été arrêté de la manière suivante :

Les commissions de travail sont ouvertes aux délégués titulaires, suppléants, **ainsi qu'aux conseillers municipaux.**

Les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

- les membres de commissions sont désignés par le conseil communautaire,
- le nombre de membres est limité,
- chaque commune ne peut bénéficier que d'un seul membre par commission,
- les vice-présidents ne s'inscrivent pas dans les commissions, ils sont destinataires de l'ensemble des convocations et peuvent y participer,
- les conseillers communautaires sont prioritaires par rapport aux conseillers municipaux.

Proposition de délibération n°73/14

Sur proposition du Bureau, il est proposé au conseil de créer les commissions thématiques suivantes :

- Personnel
- Base de Loisirs
- Aménagement/Urbanisme/ Territoire
- Economie
- Action sociale
- Tourisme / Environnement
- Culture
- Voirie
- Finance

Débats :

Le Président précise que par rapport à la précédente mandature, le nombre des commissions a été réduit de la manière suivante :

- disparition de la commission Communication,
- disparition de la commission Bâtiments – chacun des bâtiments est réaffecté à la commission thématique.

Fusion des commissions :

- tourisme et environnement,
- économie et économie solidaire.

Vote : Unanimité.

3. Composition des commissions de travail

Composition de la commission Economie

Proposition de délibération n°74/14 :

Il est proposé au Conseil de valider la composition de la commission économie comme suit :

TSCHANZ	GILLES	CHAUMERGY
CHALUMEAU	MICHEL	FONTAINEBRUX
GUICHARD	PHILIPPE	SELLIERES
PETIT	EVELYNE	RUFFEY SUR SEILLE
PETITJEAN	CHRISTINE	BLETTERANS
GUICHARD	BRUNO	COMMENAILLES
MAGNIN	JEAN-LOUIS	VILLEVIEUX
VANNIER	PASCAL	CHAPELLE VOLAND
JACQUOT	DANIEL	RECANOZ
BRUCHON	CHRISTIAN	ARLAY
BESCOT	VINCENT	FROIDEVILLE

Vote : Unanimité.

Composition de la commission Finance

Proposition de délibération n°75/14 :

Il est proposé au Conseil de valider la composition de la commission Finance comme suit :

TSCHANZ	GILLES	CHAUMERGY
BONNIN	SYLVIE	CHAPELLE VOLAND
ROZAIN	RENAUD	DESNES
CHAILLET	ANDRE	VINCENT
NOBLET	JEAN YVES	LARNAUD
BOISSON	JEAN YVES	TOULOUSE LE CHÂTEAU
HENRI	BERNARD	MANTRY
PIERREL	CLAUDE	BLETTERANS
CHATELAIN	MICHELLE	LE VILLEY

PERNOT ALAIN FROIDEVILLE

Vote : unanimité.

Composition de la commission Action Sociale

Proposition de délibération n°76/14 :

Il est proposé au Conseil de valider la composition de la commission Action sociale comme suit :

MONNIER	ERIC	NANCE
GAGNEUX	NATHALIE	RELANS
SAUGET	ARLETTE	VINCENT
BURON	NICOLE	COMMENAILLES
FAUDOT	SYLVIE	LOMBARD
ALUIN	CHRISTINE	VILLEVIEUX
MARTIN	DOMINIQUE	CHAPELLE VOLAND
MARCHAL	HENRIETTE	SELLIERES
THIBAUD	CHRISTELLE	CHAMPROUGIER
FAUVEY	JEAN CLAUDE	LARNAUD
CANNAZZARO	MICHEL	FOULENAY
PERRODIN	FRANCOIS	BLETTERANS
JACQUOT	DANIEL	RECANOZ

Vote : unanimité.

Composition de la commission Personnel

Proposition de délibération n°77/14 :

Il est proposé au Conseil de valider la composition de la commission Personnel comme suit :

LONJARRET	BERNARD	NANCE
VANNIER	PASCAL	CHAPELLE VOLAND
THIEBAUT	JACQUES	LES DEUX FAYS
CANNAZZARO	MICHEL	FOULENAY
GIMARET	HERVE	CHAMPROUGIER
PETIT	EVELYNE	RUFFEY
MOLLIER	VALERIE	FONTAINEBRUX
CHATELAIN	MICHELLE	LE VILLEY

Vote : unanimité.

Composition de la commission Voirie

Proposition de délibération n°78/14

Il est proposé au Conseil de valider la composition de la commission Voirie comme suit :

BRULEBOIS	JEAN LOUIS	VERS SOUS SELLIERES
JEUNE	RENE	MANTRY
GAUTHIER	JEAN PAUL	VILLEVIEUX
CHALUMEAU	MICHEL	FONTAINEBRUX
URIET	JEAN LUC	ARLAY
JOLY	BERNARD	SELLIERES
CHÂTEAU	HERVE	CHAUMERGY
REBOUILLAT	JEAN NOEL	COSGES
LAURENT	MICHEL	CHEMENOT
CYROT LALUBIN	MATHILDE	SERGENON
JEANSOU	JEAN PIERRE	LOMBARD
BARDOUX	DAVID	CHAPELLE VOLAND
GALLET	DOMINIQUE	NANCE
GUYOT	DAVID	LARNAUD
VINCENT	JEAN LOUIS	COMMENAILLES
MOINE	YVES	QUINTIGNY
THIEBAUT	JACQUES	LES DEUX FAYS
MURADORE	EMMANUEL	BOIS DE GAND
CAMBAZZARD	GABRIEL	LA CHASSAGNE
BERNARD	DANIEL	LA CHAUX
CHÂTEAU	SEBASTIEN	FROIDEVILLE

Vote : unanimité.

Composition de la commission Base de Loisirs

Proposition de délibération n°79/14

Le nombre de candidats étant plus élevé que les places disponibles, il est proposé au Conseil de retenir d'une part les délégués communautaires et d'autre part le délégué communal de Ruffey car une partie du projet est sur la commune.

Il est donc proposé au Conseil de valider la composition de la commission Base de Loisirs comme suit :

VAUCHEZ	JEAN LOUIS	ARLAY
ROBELEY	JACQUES	CHAPELLE VOLAND
BACHELEY	JEAN	SERGENAUX
JEANSOU	JEAN PIERRE	LOMBARD
PETITJEAN	CHRISTINE	BLETTERANS
PERNOT	ALAIN	FROIDEVILLE
CANNAZZARO	MICHEL	FOULENAY
BONIN	MICHEL	RUFFEY
SAUGET	ARLETTE	VINCENT
RICHARD	ARNAUD	LES DEUX FAYS
TROSSAT	JEAN-LOUIS	LA CHASSAGNE
DUTRUEL	ANDRE	FRANCHEVILLE
GUICHARD	BRUNO	COMMENAILLES

Vote : unanimité.

Composition de la commission Tourisme Environnement

Proposition de délibération n°80/14 :

Le nombre de candidats étant plus élevé que les places disponibles, il est proposé au Conseil de retenir en priorité les délégués communautaires puis de procéder au vote pour élire les conseillers municipaux au sein de la commission Tourisme Environnement.

Les résultats du vote sont les suivants :

NOBLET	PATRICK	LARNAUD	39
VANNIER	PASCAL	CHAPELLE VOLAND	39
GRIMAUD	FABRICE	DESNES	34
MONNERET	CHRISTOPHE	TOULOUSE LE CHÂTEAU	34
GUINCHARD	FRANCK	MANTRY	30
PAUL	JULIEN	NANCE	30
DESOEUVRES	Marie	LES DEUX FAYS	27
COLLEUIL	MICHEL	SELLIERES	25

Fabrice GRIMAUD, Pascale VANNIER, Patrick NOBLET et Christophe MONNERET sont donc élus.

Il est proposé au Conseil de valider la composition de la commission Tourisme et Environnement comme suit :

CHÂTEAU	HERVE	CHAUMERGY
BACHELEY	JEAN	SERGENAUX
CANNAZZARO	MICHEL	FOULENAY
BILLET	EMMANUEL	RUFFEY SUR SEILLE
CYROT LALUBIN	MATHILDE	SERGENON
GUICHARD	BRUNO	COMMENAILLES
GIMARET	HERVE	CHAMPROUGIER
VANNIER	PASCAL	CHAPELLE VOLAND
NOBLET	PATRICK	LARNAUD
MONNERET	CHRISTOPHE	TOULOUSE LE CHÂTEAU
MOINE	YVES	QUINTIGNY
GRIMAUD	FABRICE	DESNES
BRUCHON	CHRISTIAN	ARLAY

Vote : unanimité.

Composition de la commission Culture

Proposition de délibération n°81/14 :

Il est proposé au Conseil de valider la composition de la commission Culture comme suit :

VAUCHEZ	JEAN LOUIS	ARLAY
CYROT LALUBIN	MATHILDE	SERGENON
BURON	NICOLE	COMMENAILLES
SERVAN	CHARLES HENRI	CHAPELLE VOLAND
BACHELEY	MONIQUE	SERGENAUX
LEMERLE	VIRGINIE	CHAUMERGY
CARE BUISSON	SUZANNE	SELLIERES
GUICHARD	VIRGINIE	LARNAUD
DESOEUVRES	MARIE	LES DEUX FAYS
MOUREZ	ERIC	QUINTIGNY
BESCOT	VINCENT	FROIDEVILLE

Vote : unanimité.

Composition de la commission Aménagement Urbanisme et Territoire

Proposition de délibération n°82/14 :

Il est proposé au Conseil de valider la composition de la commission Aménagement, Urbanisme et Territoire comme suit :

ROBELEY	JACQUES	CHAPELLE VOLAND
PETIT	EVELYNE	RUFFEY SUR SEILLE
TSCHANZ	GILLES	CHAUMERGY
BERTHAUD	LILIAN	SELLIERES
THOMAS	NOELLE	LE VILLEY
CLERGET	JEAN-CLAUDE	VILLEVIEUX
TROSSAT	JEAN-LOUIS	LA CHASSAGNE
BARBIER	MANUEL	NANCE
PEYRAUD	BERNARD	DESNES
JACQUOT	DANIEL	RECANOZ
GIMARET	HERVE	CHAMPROUGIER
RICHARD	ARNAUD	LES DEUX FAYS
MEURANT	JOHN	FOULENAY
HULIN	NATHALIE	BLETTERANS

Vote : Unanimité.

4. Composition de la commission d'appel d'offres

La Commission d'Appel d'Offres est une commission obligatoire, qui a pour vocation d'attribuer les marchés dans le cadre d'un appel d'offres ouvert (+ de 5 millions d'euros de travaux ou 400 000 € de fournitures).

Elle est composée :

- du Président, membre de droit,
- de 3 délégués titulaires,

- de 3 délégués suppléants.

L'élection se fait au scrutin de liste au plus fort reste. Elle doit se faire à bulletin secret sauf avis unanime du conseil.

Il sera fait appel à candidature pour l'élection de la CAO.

Proposition de délibération n°83/14

Etant donné que le nombre de candidats n'excède pas le nombre de places disponibles, le conseil accepte à l'unanimité de voter à main levée pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Renaud ROZAIN, Jean-Luc URIET, Sylvie FAUDOT,

Suppléants : Jean-Paul GAUTHIER, Gilles TSCHANZ, Daniel URBAIN

5. Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT):

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées évalue à chaque nouveau transfert de compétence la répartition des charges entre les communes et la communauté de communes. Par exemple, à chaque classement de voirie communautaire, la commission étudie la somme qui sera versée annuellement par la commune à la CCBP par le biais de l'attribution de compensation.

Cette commission est composée de 37 membres, un par commune. Les membres sont nommés sur proposition des communes (délibération ou simple courrier). A défaut de proposition des communes, le Maire est désigné.

Proposition de délibération n°84/14

Prénom	Nom de famille	Commune
Jean Louis	VAUCHEZ	ARLAY
Stéphane	LAMBERGER	BLETTERANS
Emmanuel	MURADORE	BOIS DE GAND
Hervé	GIMARET	CHAMPROUGIER
Jacques	ROBELEY	CHAPELLE VOLAND
Gilles	TSCHANZ	CHAUMERGY
Serge	GREVY	CHEMENOT
Pierre	CHANOIS	CHENE SEC
Jean Noel	REBOUILLAT	COSGES
Bruno	GUICHARD	COMMENAILLES
Bernard	PEYRAUD	DESNES
André	DUTRUEL	FRANCHEVILLE
Alain	PERNOT	FROIDEVILLE
Michel	CHALUMEAU	FONTAINEBRUX
Michel	CANNAZZARO	FOULENAY
Pierre Jean	CORNU	LA CHARME
Jean Louis	TROSSAT	LA CHASSAGNE

Daniel	BERNARD	LA CHAUX EN BRESSE
Philippe	ANTOINE	LARNAUD
Michelle	CHATELAIN	LE VILLEY
Jacques	THIEBAUT	LES DEUX FAYS
Didier	JOUVENCEAU	LES REPOTS
Jean Pierre	JEANSOU	LOMBARD
Jean Paul	GERDY	MANTRY
Eric	MONNIER	NANCE
Yves	MOINE	QUINTIGNY
Daniel	JACQUOT	RECANOZ
Robert	BAILLY	RELANS
Evelyne	PETIT	RUFFEY SUR SEILLE
Jean Claude	BOISSARD	RYE
Jocelyne	KOENIG	SELLIERES
Jean	BACHELEY	SERGENAUX
Mathilde	CYROT LALUBIN	SERGENON
Marie Paule	PONTHIEUX	TOULOUSE LE CHÂTEAU
Béatrice	COURDEROT	VERS SOUS SELLIERES
Jean Paul	GAUTHIER	VILLEVIEUX
André	CHAILLET	VINCENT

Vote : unanimité.

6. Composition de la commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

Proposition de délibération n°85/14

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire la création d'une CIAPH dans les intercommunalités de 5000 habitants et plus.

La commission pour l'accessibilité des personnes handicapées doit être composée d'au moins trois collègues :

- des représentants de l'intercommunalité : élus et/ou personnels (5).
- des représentants des différentes associations de personnes handicapées (4 handicaps reconnus au plan national : auditif, visuel, mental et moteur).
- des représentants d'usagers : par exemple: parents d'élèves, personnes âgées, consommateurs, cyclistes-voyageurs, enseignants, commerçants-artisans-prof. libérales, personnels de maisons de retraite, habitants volontaires, ...

Il revient au Président d'arrêter la liste des membres.

La commission se réunit une fois par an.

Il est fait appel à candidature pour le collège d'élus.

Sont proposés comme membres :

Jean-Louis MAITRE, Daniel URBAIN, Michelle CHATELAIN, Michel CANAZARRO, André DUTRUEL

Vote : unanimité.

7. Représentants au centre intercommunal d'action sociale

Proposition de délibération n°86/14 :

Le CIAS Bresse Revermont est un établissement public autonome qui a pour vocation unique de gérer le Foyer Logement / EHPAD de Bletterans.

Le CIAS est composé de 22 membres se répartissant de la manière suivante :

- 11 représentants nommés parmi les acteurs du secteur médico-social du territoire (ADMR, APF, CODERPA) désignés par arrêté
- 11 élus au sein du conseil communautaire.

Sont proposés comme membre du CIAS représentants les élus :

Jean Louis MAITRE, Marie Paule PONTHEUX, Sylvie FAUDOT, Dominique MEAN, Jocelyne KOENIG, Jean Claude FAUVEY, Arlette SAUGET, François PERRODIN, Jean BACHELEY, Nicole BURON, Michel CHALUMEAU.

Vote : Unanimité.

8. Représentants au SIVU des Charmettes 87

Proposition de délibération n°87/14

L'EHPAD de Sellières était géré par le SIVU des Charmettes. Suite à la fusion avec l'Hôpital de Poligny, le SIVU continue d'exister pour gérer le patrimoine immobilier du syndicat.

La Communauté de Communes doit nommer 10 représentants titulaires et leurs suppléants au SIVU. Les représentants sont issus des communes composant historiquement le SIVU à savoir : Sellières, La Charme, Les Deux Fays, Toulouse le Château, Mantry.

Sont proposés comme délégués de la CCBR au SIVU des Charmettes :

SELLIERES : Titulaires : BERTHAUD Lilian ; MARCHAL Henriette
Suppléants : PERNOT Martine ; GENOT Christiane

LA CHARME : Titulaires BERGERON Sonia ; TOBARANE Guillaume
Suppléants : LORDET Géraldine ; ROSAIN Claude

TOULOUSE LE CHÂTEAU : Titulaires : BAILLY Paul ; PONTHEUX Marie Paule,
Suppléants : BOISSON Céline ; URINIA Aurel

LES DEUX FAYS : Titulaires : RICHARD Arnaud ; DIGONNEAUX Jean Pierre
Suppléants : PERRIN Sylvain; WEITTMAN Dominique,

MANTRY : Titulaires : HENRY Bernard ; PAYSANT Anne,
Suppléants : VILLET Aude ; LIARD Marie Claude

Vote : unanimité

9. Nomination d'un représentant au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Poligny /EHPAD Sellières

Proposition de délibération n°88

Il est proposé de nommer Marie Paule Ponthieux, vice présidente à l'action sociale, en qualité de représentante de la CCBR au conseil de surveillance du centre hospitalier de Poligny/EHPAD de Sellières.

Vote : unanimité.

10. Nomination de deux délégués CNAS

Proposition de délibération n°89/14

Le Comité National d'Action Sociale remplit les fonctions de comité d'entreprise pour les collectivités qui y adhèrent.

Il est proposé la désignation d'un élu et d'un agent représentant la collectivité dans les instances du CNAS. Les assemblées générales ont lieu une fois par an.

Déléguée élue : Sylvie LEBRUN
Déléguée agent : Delphine PELLISSARD

Vote : unanimité.

11. Représentant au SIDEC du Jura

Proposition de délibération n°90/14

Il est proposé la désignation d'Alain PERNOT en qualité de représentant de la CCBR au SIDEC.

Vote : unanimité.

12. Représentant à l'Ecole Intercommunale de Musique (EIM)

Proposition de délibération n°91/14

Depuis 2013, la communauté de communes soutient l'Ecole de Musique Intercommunale.

La CCBR est membre de droit de son conseil d'administration et doit désigner un représentant pour y siéger.

Il est proposé au Conseil de nommer Dominique MEAN, vice présidente à la culture, en qualité de représentante de la CCBR à l'Ecole Intercommunale de Musique.

Vote : unanimité

13. Représentants au SCOT du Pays Lédonien

Proposition de délibération n°92/14

Le Syndicat Mixte du SCOT/ Pays Lédonien porte le schéma de cohérence territoriale du bassin lédonien, le contrat de pays et la programmation Leader (fonds européens).

Il est proposé de désigner :

- 3 titulaires : Jean Louis MAITRE, Philippe ANTOINE, Evelyne PETIT,
- 3 suppléants : Dominique MEAN, Arlette SAUGET, Jocelyne KOENIG.

Vote : unanimité.

14. Représentants au SICTOM de Lons-le-Saunier

Il convient de désigner, sur proposition des communes, un titulaire et un suppléant pour siéger au nom de la CCBR au SICTOM.

La commune de Bletterans dispose de deux délégués titulaires (commune de plus de 1000 habitants).

Ces délégués peuvent être des conseillers municipaux.

Proposition de délibération n°93/14

Sont proposés comme délégués du SICTOM de la CCBR

Commune	Titulaires		Suppléants	
ARLAY	Alain	GARDIEN	Dominique	BERT
BLETTERANS	Richard	BRUSA		
	Claude	PIERREL		
BOIS DE GAND	Emmanuel	MURADORE	Eric	MONTUELLE
CHAMPROUGIER	Hervé	GIMARET	Alexandre	MOZER
CHAPELLE VOLAND	Jacques	ROBELEY	Olivier	MASUE
CHAUMERGY	Gilles	TSCHANZ	Pascal	RAGONDET
CHEMENOT	Laurent	MICHEL	Yannick	GREVY
CHENE SEC	Pierre	CHANOIS	Louis	TROSSAT
COSGES	Bernard	ROBELIN	Nicolas	REGARD
COMMENAILLES	Gabriel	PARIS	Christian	TURIN
DESNES	Jocelyne	ROSSIGNOL	Anthony	BUATOIS
FRANCHEVILLE	Franck	BONJOUR	Patrice	BONNOT
FROIDEVILLE	Alain	PERNOT	Sébastien	CHÂTEAU
		CHALUMEA U		
FONTAINEBRUX	Michel		François	HAAS
FOULENAY	Nicolas	RAMAUX	John	MEURANT
LA CHARME	Pierre Jean	CORNU	Fabrice	PAULIN

LA CHASSAGNE	Jean Louis	TROSSAT	Roger	SERRUROT
LA CHAUX EN BRESSE	Daniel	BERNARD	Christian	ROUMEZIN
LARNAUD	Virginie	GUICHARD	Carine	BORNOT-FAIVRE
LE VILLEY	Noëlle	THOMAS	Jean Yves	TISSERAND
LES DEUX FAYS	Pierre	JACQUOT	Marie	DESOEUVRES
LES REPOTS	Lilian	SAMSON	Marie Claire	VAVRAND
LOMBARD	Marcel	JACQUIER	Christel	GEILLON
MANTRY	René	JEUNE	Chantal	BAULER
NANCE	Jean Luc	VALLOT	Dominique	GALLET
QUINTIGNY	Alban	GENOUD	Eric	MOUREZ
RECANOZ	Carole	SCHMITT	Daniel	DOLARD
RELANS	Nathalie	GAGNEUX	Christophe	SIXDENIER
RUFFEY SUR SEILLE	Guy	JEANDOT	Jean-François	MICHEL
RYE	Jean Claude	BOISSARD	Jacques	BEURRIER
SELLIERES	Lilian	BERTHAUD	Anthony	ROY
SERGENAUX	Thierry	FUSIER	Jean	BACHELEY
SERGENON	Pascal	CERESA	Christine	VILMAIN
TOULOUSE LE CHÂTEAU	Paul	BAILLY	Jean-Yves	BOISSON
VERS SOUS SELLIERES	Erick	SAMSON	Stéphane	LECHINE
VILLEVIEUX	Laurence	PETIT-JEAN	Christine	ALLUIN
VINCENT	Arlette	SAUGET	Véronique	BRETON

Vote : unanimité.

15. Représentants à l'Office de Tourisme de Pole

L'office de Tourisme de Pole, créé en janvier 2014, regroupe les offices de tourisme et syndicats d'initiatives des communautés de communes du bassin lédonien en une seule structure.

Proposition de délibération n°94/14

Vu la délibération n°92/13 du 05 décembre 2013 concernant la création de l'Office de Tourisme de Pole,

Il convient de nommer les délégués au sein du conseil d'administration, à savoir :

- 4 membres représentant la Communauté de communes Bresse-Revermont,
- 2 membres, issus du Collège des membres actifs (professionnels du tourisme, prestataires ou sympathisants), proposés par la Communauté de communes Bresse-Revermont.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de nommer les personnes suivantes :

- Représentants de la CCBR : Jean Louis MAITRE, Stéphane LAMBERGER, Dominique MEAN, Jean BACHELEY
- Membres issus du Collège des membres actifs : Denis COMTE, Jean François BOURDY

Vote: Unanimité.

16. Représentant à la Commission locale d'information et de suivi (CLIS)

Proposition de délibération n°95/14 :

La Commission Locale d'Information et de Suivi est une commission dont le rôle est d'informer les élus de l'exploitation du centre de stockage du Jura de Courlaoux-Les Repôts.

Il est proposé au Conseil de désigner Philippe ANTOINE en qualité de représentant de la CCBR au CLIS.

Vote : Unanimité.

17. Attribution du marché de voirie

Le marché de travaux de voirie passé en 2010 arrivait à son terme en 2013.

Une consultation a été lancée au début de l'année pour un nouveau marché à bon de commande pour 2014, reconductible 3 fois.

Il fixe un minimum de commandes de 200 000 € TTC par an, et un maximum de 500 000 € par an.

Trois entreprises avaient alors répondu :

- EIFFAGE
- SJE
- BONNEFOY TP

L'écart de prix entre les deux entreprises qui arrivaient en tête du classement était extrêmement ténu (moins de 300 € soit 0.06%) ce qui nous avait conduit à considérer que les prix étaient équivalents.

Il avait donc été proposé au Conseil Communautaire de retenir l'entreprise Bonnefoy TP, pour une offre de 472 562.15 € HT en se basant sur l'analyse de l'ensemble de l'offre.

Néanmoins suite à une demande de recours de l'entreprise SJE, et à une évaluation des risques juridiques par le SIDEDEC, il a été décidé de classer sans suite la procédure de consultation et d'en lancer une nouvelle. Il s'agissait de sécuriser la procédure.

Le cahier des charges a été approfondi afin de limiter le risque de notes trop proches.

Les trois mêmes entreprises ont répondu à la nouvelle consultation, à savoir, SJE / BONNEFOY TP / EIFFAGE.

Proposition de délibération n°96/14

Suite au classement sans suite du précédent marché de voirie, (les offres étant trop proches – moins de 1% d'écart, le risque de contentieux était trop fort), il a été choisi de relancer une consultation.

Trois entreprises ont répondu et le rapport d'analyse des offres est le suivant :

Entreprises	SJE	EIFFAGE	BONNEFOY JC
-------------	-----	---------	-------------

Valeur technique des offres :			
Description du phasage (note sur 10)	9,00	10,00	10,00
Organisation du chantier (note sur 10)	10,00	10,00	10,00
Provenance des fournitures (note sur 20)	19,00	20,00	20,00
Exécution du chantier (20 points)	20,00	20,00	20,00
Note totale (sur 60)	58,00	60,00	60,00

Prix des offres en € HT avant vérification	545 917,37	537 961,23	510 449,26
Prix des offres en € HT (p _e) après vérification	545 917,25	537 961,14	510 449,15
Prix de l'offre la plus basse en € HT (p)	510 449,15		
Prix de l'offre la plus élevée en € HT (P)	545 917,25		
Note (sur 40) selon la formule : $20 + 20 \times (P-p_e)/(P-p)$	20,00	24,49	40,00

Note globale des offres (sur 100)	78,00	84,49	100,00
Classement des offres TF	3	2	1

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de :

- Retenir l'entreprise BONNEFOY TP pour un marché à bon de commande pour les travaux sur la voirie communautaire,
- Fixer le montant minimum du marché à 200 000 € TTC et le maximum à 500 000 € TTC,
- Autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce marché, y compris les avenants éventuels,

- Autoriser le Président à reconduire le marché pour les éventuelles années N+1, N+2 et N+3.

Vote : unanimité

18. Plan de financement Boucherie de Commenailles

La CCBR prépare la mise en œuvre d'un projet de construction de commerce de boucherie et son logement sur la commune de Commenailles.

Le boucher de Commenailles est aujourd'hui locataire. En septembre 2015 – son loyer augmente et il n'a pas de moyen de se mettre aux normes. Il a sollicité la CCBR pour l'accompagner dans une opération de construction.

Le projet comprend la construction d'un bâtiment à usage commercial et d'un logement.

La CCBR est porteur de projet ce qui lui permet d'obtenir des subventions pour la partie commerce.

Le bâtiment fait ensuite l'objet d'un crédit bail. A l'issue du crédit bail (15 ans) le boucher devient propriétaire du bâtiment. Il s'agit d'une opération blanche pour la collectivité. Le montant du prêt est couvert par le loyer.

Il s'agit à ce stade de formaliser les demandes de subventions. Ce plan de financement sera amené à évoluer en fonction des réponses des financeurs.

L'architecte a rédigé un avant-projet sommaire, premier élément essentiel à la demande de subventions.

Proposition de délibération n°97/14

La CCBR prépare la mise en œuvre d'un projet de construction de commerce de boucherie et son logement sur la commune de Commenailles.

Le boucher de Commenailles est aujourd'hui locataire. En septembre 2015 – son loyer augmente et il n'a pas de moyen de se mettre aux normes. Il a sollicité la CCBR pour l'accompagner dans une opération de construction.

Le projet comprend la construction d'un bâtiment à usage commercial et d'un logement.

La CCBR est porteur de projet ce qui lui permet d'obtenir des subventions pour la partie commerce.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AJUSTE AU 23/04/2014 (selon données chiffrées du maître d'œuvre)				
CREATION D'UNE BOUCHERIE ET SON LOGEMENT				
COMMENAILLES				
Plan de financement prévisionnel - investissement				
Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
TRAVAUX			TRAVAUX	
Commerce + logement	300 000,00 €	360 000,00 €		
Frais honoraires	24 900,00 €	29 880,00 €	DETR (Etat) 40% de l'assiette subventionnable (236 180 € HT)	94 472,00 €
Etudes estimées à / (étude sol, contrôle technique, SPS)	6 500,00 €	7 800,00 €	DDEE (Conseil Général du Jura) 20% du HT plafonné à 30 000 €	30 000,00 €
Acquisition terrain	6 000,00 €	6 000,00 €		
Sous total travaux + études TVA 20%	337 400,00 €	403 680,00 €	Sous total subventions travaux + études	124 472,00 €
Total	337 400,00 €	403 680,00 €	Autofinancement	236 695,60 €
			Récupération de TVA	42 512,40 €
TOTAL GENERAL	337 400,00 €	403 680,00 €	TOTAL GENERAL	403 680,00 €
Calcul des financements établis sur la base d'un ratio de coûts : 70% pour le commerce / 30% pour l'habitation				
Il conviendra de compléter les demandes de subventions avec un plan de financement double, faisant paraître d'une part les coûts de constructions liés à la boucherie, et d'autre part ceux liés à l'habitation.				
Assurance Dommages/ouvrages (TVA 20%) estimée à	6 000,00 €	7 200,00 €	Cette dépense est liée au projet mais doit être affectée en fonctionnement	

Aussi il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'accepter l'opération et d'arrêter les modalités de financement
- D'approuver le plan de financement prévisionnel
- De s'engager à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents aux demandes de subventions.

Débats :

Il est demandé sur quel montant maximum de remboursement le commerçant peut s'engager. Le commerçant peut s'engager sur 1800 € par mois. Pour atteindre ce montant de remboursement, il faut que nous obtenions les subventions. Si nous n'avons pas les subventions, le projet ne sera pas réalisé. Si le boucher quitte son commerce avant les 15 ans, le bâtiment nous revient.

Vote : Unanimité.

19. Projet médiathèque – attribution du marché fonds documentaire

Le marché fonds documentaire a pour objet principal de répondre aux exigences de la DRAC qui préconise d'offrir en prêt un certain nombre de documents en fonction du nombre d'habitants.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, qui permet de s'adapter selon les besoins. D'où les seuils minimum et maximum indiqués.

Pour les documents imprimés, le prix du livre étant réglementé (prix unique du livre avec marge maximum de 9%), le choix du prestataire a été déterminé par les critères suivants :

- la facilité de commande : les délais, le site internet, l'organisation des commandes
- la qualité du conseil : il a été demandé aux libraires de réaliser une bibliographie sur un thème donné (théâtre jeunesse par exemple). Cette bibliographie est évaluée. Points forts de la Boite de Pandore : dossier le plus complet et très précis avec beaucoup de détails, très bonne proposition bibliographique (explications, choix variés, intéressants et riches, sortants un peu de l'ordinaire).

Proposition de délibération n°98/14

Dans le cadre du projet de création des deux espaces médiathèques à Sellières et Bletterans et conformément à la délibération prise le 13 décembre 2012 concernant le plan de financement prévisionnel du projet global, deux consultations relatives à la constitution des fonds documentaires ont été effectuées.

Une première consultation concerne les livres imprimés avec un lot adultes et un lot jeunesse. Une seconde consultation concerne les documents sonores et audiovisuels avec un lot audiovisuel, un lot documents sonores musicaux et un lot textes lus.

Le prix du livre étant réglementé, le choix des fournisseurs s'est fait sur un ensemble de critères sur la qualité des services (service après vente, conseil, délais, organisation).

Le tableau d'analyse des offres est le suivant :

Intitulé	Nom fournisseur	Notation / points
Imprimés : lot adultes	La Boite de Pandore – Lons le Saunier	97
	SFL – Saint Denis (93)	74
	Guivelle – Lons le Saunier	68
	Les Arcades – Lons le Saunier	65.5
Imprimés : lot jeunesse	La Boite de Pandore – Lons le Saunier	85
	SFL - Saint Denis (93)	73
	Guivelle – Lons le Saunier	71
	Les Arcades – Lons le Saunier	57.5
Sonores et audiovisuels : lot audiovisuel	ADAV - Paris (75)	81
	COLACO - Dardilly (69)	79.5
	CVS – Montreuil (93)	78.5
	RDM - Sannois (95)	72.5
Sonores et audiovisuels : lot documents sonores musicaux	CVS - Montreuil (93)	95
	RDM - Sannois (95)	79
Sonores et audiovisuels : lot textes lus	Book'in - Mathieu (14)	88
	RDM - Sannois (95)	81

Il est proposé au Conseil :

- de retenir les entreprises suivantes :

- les livres imprimés lot 1 et 2 : **La Boite de Pandore** (39)
 - les documents sonores et audiovisuels : Lot 1 **A.D.A.V** (75), lot 2 **C.V.S** (93), lot 3 **Book'in** (14)
- de signer les marchés à bon de commande d'une durée de 4 ans avec les minis et maxi suivants :

- Livres imprimés : lot 1 adultes

<i>Seuil minimum H.T.</i>	8 500	<i>Euros</i>
<i>Seuil maximum H.T.</i>	23 400	<i>Euros</i>

- Livres imprimés : lot 2 jeunesse

<i>Seuil minimum H.T.</i>	5 400	<i>Euros</i>
<i>Seuil maximum H.T.</i>	14 800	<i>Euros</i>

- Documents sonores et audiovisuels : lot 1 audiovisuel

<i>Seuil minimum H.T.</i>	6 900	<i>Euros</i>
<i>Seuil maximum H.T.</i>	17 800	<i>Euros</i>

- Documents sonores et audiovisuels : lot 2 sonores/musicaux

<i>Seuil minimum H.T.</i>	2 700	<i>Euros</i>
<i>Seuil maximum H.T.</i>	6 800	<i>Euros</i>

- Documents sonores et audiovisuels : lot 3 textes lus

<i>Seuil minimum H.T.</i>	750	<i>Euros</i>
<i>Seuil maximum H.T.</i>	2 100	<i>Euros</i>

- de signer les éventuels avenants.

Débats :

Il est demandé à quoi correspondent les seuils indiqués. Le principe de seuil est inhérent à un marché à bon de commande. Les seuils sont annuels. Le marché nous engage sur 4 ans et les prix sont fixes sur les 4 ans.

La DRAC préconise un certain nombre de document par habitant mais les seuils s'assouplissent car certains documents de la médiathèque départementale sortent peu.

Il est demandé comment sont choisis les livres et pourquoi nous avons des livres qui ne sortent pas.

Les livres sont choisis en fonction des envies des lecteurs et nous avons aussi l'obligation de proposer des livres un peu plus pointus et de bonne qualité. Les livres sont choisis en fonction des conseils des libraires, de l'avis des médiathécaires et des comités de lecture des sites.

Actuellement, le budget renouvellement des collections est de 12 000 € par an

Vote : 53 POUR, 1 vote CONTRE (Renaud ROZAIN)

20. Avenant relatif à la maîtrise d'œuvre des projets de création des espaces médiathèques à Sellières et Bletterans

Il s'agit d'une régularisation administrative classique dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Les honoraires de l'architecte, O GENEVAUX sont calculés en appliquant un pourcentage du montant des travaux soit 8.49%.

Le montant estimé au moment du choix de l'architecte (juin 2012) était de 550 000 €. Ce qui correspondait à des honoraires de 46 695€. Les 550 000 € correspondaient à la somme que la CCBR pouvait financer si elle n'avait aucune subvention.

Le montant des travaux a dû intégrer :

- la surélévation du bâtiment de Bletterans de 60 cm afin d'être conforme au PPRI, d'une part,
- l'augmentation des surfaces pour répondre aux exigences de la DRAC afin d'obtenir des subventions complémentaires.

La part d'autofinancement de la CCBR n'augmente pas car nous récupérons des subventions des différents partenaires. Aujourd'hui, notre autofinancement est estimé à 492 967.81 €.

Aujourd'hui, le montant des travaux étant de 823 200 €, les frais d'honoraires sont donc de 69 889.68 HT. Ils ont été intégrés dans le plan de financement présenté lors d'un précédent conseil.

Pour régulariser le marché de maîtrise d'œuvre, il faut donc faire un avenant.

Dans un marché de maîtrise d'œuvre, le marché initial est signé sur la base d'un pourcentage du montant des travaux. Le montant du marché initial est estimé par rapport à une enveloppe prévisionnelle et réévaluée au moment de l'avant projet définitif.

Suite à la réception des avant projets définitifs (APD) concernant la création des espaces médiathèques à Sellières et Bletterans, un avenant doit être signé au marché de maîtrise d'œuvre.

Proposition de délibération n°99/14

Il est expliqué que dans un marché de maîtrise d'œuvre, le montant des honoraire est calculé selon un pourcentage du montant des travaux.

Le montant prévisionnel des travaux a évolué entre la consultation du maitre d'œuvre et l'avant projet sommaire. Il s'agit notamment du coût des contraintes liées au projet de Bletterans : surélévation du bâtiment de 60 cm pour éviter les inondations de la rivière toute proche (PPRI), et surtout l'augmentation de la surface à la demande de la DRAC.

Ces coûts sont pris en charge par les subventions octroyées en contre partie.

Il s'agit d'une régularisation administrative du marché, le plan de financement reste inchangé.

Il sera proposé au conseil communautaire d'accepter l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre, pour les montants suivants :

Montant initial du marché :	46 695 € HT	55 847.22 € TTC
Montant de l'avenant :	23 194.68 € HT	27 833.62 € TTC
Nouveau montant du marché :	69 889.68 € HT	83 867.62 € TTC

Débats :

Il est demandé si l'augmentation du montant des travaux est due à une erreur de l'architecte ou à une modification de notre commande. Il est expliqué qu'il s'agit principalement d'une modification de la commande pour honorer les exigences de la DRAC afin d'obtenir des subventions.

Le montant de 550 000 € qui avait été initialement donné par la CCBR à l'architecte était le montant maximum que nous pouvions faire sans subvention.

Il est souligné que le 1^{er} permis de construire a été déposé sans tenir compte du PPRI et qu'il n'avait aucune chance d'être accordé.

Il est répondu que cela avait été rectifié dans la foulée pour coller aux exigences de la DDT.

Vote : 42 POUR, 12 ABSTENTIONS (E. MURADORE, A. PERNOT, R. ROZAIN, B. PEYRAUD, B. LONGJARRET, D. BERNARD, M. CHALUMEAU, J.-N. REBOUILLAT, F. PERRODIN, A. RICHARD, E. BILLET, C. PETITJEAN).

21. Tarifs accueils de loisirs – facturation du mercredi à la demi-journée à Sellières

Proposition de délibération 100/14

Il est proposé au Conseil :

- de valider le principe de l'inscription à la demi-journée
- de valider le calcul du tarif suivant :
Revenu mensuel x taux d'effort en vigueur x heures de présence
½ journée = 5 heures
1 journée = 10 heures

Débats :

Il est demandé si le service du mercredi peut être étendu à Bletterans. Il est répondu que la commission penche sur la question.

Vote : Unanimité.

22. Service partagé – création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe – 4H/semaine

Proposition de délibération 101/14

Afin de pallier le départ en retraite de son secrétaire de mairie, la commune de Froideville souhaite rejoindre le service partagé.

La Communauté de Communes recrutera donc pour son compte un adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 15 mai pour 4H/semaine.

Cet agent sera mis à disposition de la commune, moyennant facturation de ses heures au réel, sans frais de gestion.

Vote : unanimité.

23. Questions diverses

Dates de commission :
Action sociale – 15 mai à 20H30
Culture : 20 mai 18H
Eco : 28 mai à 18H
Tourisme : 11 juin à 17H30

Conseil communautaire 5/06

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23H10.

Le Président

Jena Louis MAITRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jena Louis MAITRE', written in a cursive style.